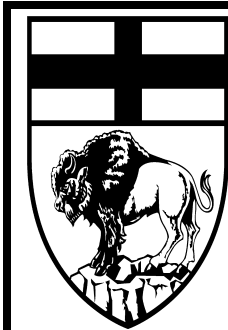


Lundi 5 novembre 2007



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON

N° 31
ET AVIS

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* LATHLIN

(N° 23) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*

M. le *ministre* RONDEAU

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba et la Loi sur la Régie des services publics (fiabilité du réseau électrique)/The Manitoba Hydro Amendment and Public Utilities Board Amendment Act (Electricity Reliability)*

M. GERRARD

(N° 213) — *Loi sur l'examen des nominations au sein des sociétés d'état (modification de diverses lois)/The Crown Appointment Review Act (Various Acts Amended)*

M. GERRARD

(N° 217) — *Loi interdisant l'épandage hivernal de déjections et de biosolides/The Winter Spreading of Manure and Biosolids Prohibition Act*

PÉTITIONS

M. HAWRANIK

M. SCHULER

M^{me} TAILLIEU

M. LAMOUREUX

M^{me} ROWAT

M. MAGUIRE

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* RONDEAU

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels (éoliennes)/The Real Property Amendment Act (Wind Turbines)*

(amendé — comité)

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 5) — *Loi sur les dates de réunion du Comité des comptes publics (modification de la Loi sur l'Assemblée législative)/The Public Accounts Committee Meeting Dates Act (Legislative Assembly Act Amended)*

M. le *ministre* SELINGER

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*

(amendé — comité)

M. le *ministre* SELINGER

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 11) — *Loi sur l'élargissement du mandat du protecteur des enfants (modification de diverses dispositions législatives)/The Children's Advocate's Enhanced Mandate Act (Various Acts Amended)*

(amendé — comité)

M^{me} la ministre WOWCHUK

(N^o 13) — *Loi sur les produits agricoles biologiques/The Organic Agricultural Products Act*

M. le ministre RONDEAU

(N^o 15) — *Loi modifiant la Loi sur les biocarburants/The Biofuels Amendment Act*
(amendé — comité)

M. le ministre LEMIEUX

(N^o 17) — *Loi sur les fondations à la mémoire des pompiers, des agents de la paix et des travailleurs/The Firefighters, Peace Officers and Workers Memorial Foundations Act*
(amendé — comité)

M^{me} la ministre ALLAN

(N^o 19) — *Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées/The Fair Registration Practices in Regulated Professions Act*
(amendé — comité)

M. le ministre ASHTON

(N^o 20) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (exploitations réputées uniques)/The Planning Amendment Act (Deemed Single Operations)*

M. le ministre MACKINTOSH

(N^o 21) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation (fonds destiné à la revitalisation des logements)/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act (Fund for Housing Revitalization)*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

PROPOSITION

M^{me} TAILLIEU — Protection de la vie privée au Manitoba

12. Attendu :

que l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels sont nécessaires dans une société juste et démocratique;

que les délais croissants et l'augmentation des plaintes logées sous le régime de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* prouvent la nécessité d'une réforme systématique de la législation en ce domaine au Manitoba;

que le Manitoba est une des trois provinces canadiennes qui ne disposent pas d'un Commissaire à la protection de la vie privée chargé de protéger la vie privée des résidents manitobains;

que la protection de la vie privée est un besoin sans cesse croissant pour les Manitobains qui évoluent dans un monde où la technologie a fait du vol d'identité un crime de plus en plus facile à commettre;

que les Manitobains ont besoin d'un Commissaire à la protection de la vie privée ayant pour mandat de les aider à protéger leur vie privée et de les informer sur la façon d'éviter d'être victimes du vol d'identité;

qu'en 1999, le premier ministre du Manitoba s'est engagé à nommer un Commissaire à la protection de la vie privée et que 8 ans plus tard, il n'a pas réussi à le faire;

que le premier ministre de la province s'est encore engagé, le 22 novembre 2006, à l'Assemblée législative du Manitoba à présenter un projet de loi prévoyant la nomination d'un Commissaire à la protection de la vie privée au Manitoba;

qu'après presque une année entière, le premier ministre n'a toujours pas tenu sa promesse faite à l'Assemblée;

que l'intégrité de l'Assemblée est mise en doute lorsque les Manitobains ne peuvent faire confiance à leur premier ministre lorsqu'il y prend des engagements,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager de respecter les engagements pris par le premier ministre visant à nommer un Commissaire à la protection de la vie privée ayant le pouvoir de rendre des ordonnances afin de protéger la vie privée des Manitobains.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mercredi 7 novembre 2007, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Société d'assurance publique du Manitoba pour les exercices qui se sont terminés le 29 février 2004, le 28 février 2005, le 28 février 2006 et le 28 février 2007.

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mercredi 21 novembre 2007, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Corporation manitobaine des loteries pour les exercices qui se sont terminés les 31 mars 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007.

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mercredi 5 décembre 2007, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Société des alcools du Manitoba pour les exercices qui se sont terminés les 31 mars 2004, 2005, 2006 et 2007.

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mercredi 12 décembre 2007, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Commission des accidents du travail pour les années qui se sont terminées les 31 décembre 2004, 2005 et 2006, les rapports annuels de la Commission d'appel et du Comité d'expertise médicale pour les années qui sont terminées les 31 décembre 2004, 2005 et 2006 et les Plans d'administration quinquennaux de la Commission des accidents du travail pour les années 2004 à 2008, 2005 à 2009, 2006 à 2010 et 2007 à 2011.